

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE L'ORGE ET DE L'YVETTE**
Séance du mardi 6 octobre 2026

Délibération n°26.10.06-3 : Élection des membres du bureau de la Commission Locale de l'Eau pour le collège n°1

Le six octobre deux mille vingt-six, les membres de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Orge et de l'Yvette (CLE du SAGE Orge-Yvette) se sont réunis, dans les locaux du SIAHVY, en séance ouverte par Madame Edwige HUOT-MARCHAND, Vice-Présidente de la CLE du SAGE Orge-Yvette et représentante de la Communauté de Communes du Pays de Limours, sur convocation en date du 27 juillet deux mille vingt-six.

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de membres présents : 28

Nombre de membres représentés : 12

Présents et pouvoirs :

Collège n°1 des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics (28 membres)

- **M. Dominique BAVOIL**, président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
- **Mme Morgane BELIN**, conseillère municipale aux Molières, **donne son pouvoir à M. Dominique BAVOIL**
- **Mme Lamia BENSARSA REDA**, présidente du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle,
- **M. Patrice BERQUET**, conseiller communautaire de la communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc
- **M. François BLANCHET**, adjoint au maire de Cernay-la-Ville
- **M. Thierry DEGIVRY**, président du Syndicat des Eaux Ouest Essonne
- **M. Thierry FASOLIN**, vice-président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette
- **M. Grégory GARESTIER**, conseiller départemental des Yvelines, **donne son pouvoir à M. Olivier PETRILLI**
- **M. Jean-Michel GIRAUDEAU**, maire d'Ollainville
- **Mme Anne HÉRY LE PALLEC**, représentante du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse **donne son pouvoir à Bernard TEXIER**
- **Mme Edwige HUOT-MARCHAND**, représentante de la Communauté de Communes du Pays de Limours
- **M. Stéphane JOST**, adjoint au maire de Levis Saint-Nom, **donne son pouvoir à Bernard TEXIER**
- **Mme Hélène LEBLANC**, adjointe au maire de Ballainvilliers
- **M. Olivier LEHOUSSEL**, adjoint au maire de Villebon-sur-Yvette
- **M. Olivier PETRILLI**, maire de Saint-Sulpice-de-Favières
- **M. Thierry RATONI**, vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération
- **M. Stéphane RIANDE**, conseiller délégué à Corbreuse

- **M. Hugues SAISY**, conseiller communautaire à l'agglomération Rambouillet Territoires
- **M. Bernard TEXIER**, représentant de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse
- **M. Olivier THOMAS**, vice-président du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle,
- **M. Alexandre VABRE**, conseiller municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse
- **M. Bernard XAVIER**, conseiller municipal de Longjumeau

Collège n°2 des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (15 membres)

- Fédération de l'Essonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique : **M. Armand CHARBONNIER donne son pouvoir à M. Christian PICCOLO**
- Association des Amis du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse : **Mme Catherine GIOBELLINA**
- Fédération Essonne Nature Environnement : **M. Christian GUIN**
- Association Eau Public Orge-Essonne : **M. Christian PICCOLO**
- Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir du Val d'Orge : **Mme Régine ROQUE donne son pouvoir à Mme Catherine GIOBELLINA**
- Organisme unique de gestion collective de l'irrigation en Ile-de-France : **M. Samuel HERBLOT**
- Fédération des associations de protection de l'environnement de la haute vallée de l'Orge : **M. Jean-Pierre LERMERCIER donne son pouvoir à M. Christian GUIN**
- Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne : **M. RAKOTOSON donne son pouvoir à M. Christian PICCOLO**
- Association Yvelines Environnement : **M. Jean-Marc RABIAN donne son pouvoir à Mme Catherine GIOBELLINA**

Collège n°3 des représentants de l'Etat (10 membres)

- DRIEAT : **Mme Aurélie CARROGET**
- AESN : **M. Thomas JOSÉ**
- OFB : **Mme Joanna BRUNELLE**
- DDT de l'Essonne : **Mme Marion MARIN JOUBERT et Mme Sandrine FAUCHET**
- DDT des Yvelines : **M. Julien TANGUY**
- Préfecture des Yvelines : **M. Augustin CELLARD**, agissant en tant que secrétaire général de la préfecture des Yvelines **a donné son pouvoir à M. Julien TANGUY**
- Préfecture de l'Essonne : **Mme Fabienne BALUSSOU**, préfète de l'Essonne, **donne son pouvoir à Sandrine FAUCHET**
- Préfecture de la région Ile-de-France : **Mme Caroline LAVALLART**, agissant en tant que représentante du préfet de bassin Seine Normandie, **donne pouvoir à Aurélie CARROGET**

Assistaient à la séance :

M. François VIVIEN : SIAHVV
M. Jean-Marc BOUCHY : Syndicat de l'Orge
Mme Élodie BRIDIERS : SAGE Orge-Yvette
Mme Célia RENFER : PAPI Orge-Yvette

Mme Létitia LE BRAS : INGÉTEC
Mme Virginie PASTOR : PNRHVC
M. Aymeric BENOIT : PNRHVC

VU le code de l'Environnement et ses articles R212-26 à R212-48,

VU la Loi n°2004-338 du 21 avril 2004 portant transposition de la directive 2000/60/CE du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

VU le XII^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

VU l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du 1^{er} SAGE Orge-Yvette en 2006,

VU la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

VU le Décret n°2007-1213 du 10 août 2007 relatif aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, modifiant le Code de l'Environnement,

VU la circulaire NOR/DEV/00809212C du 21 avril 2008 du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, relative aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux,

VU l'arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE Orge-Yvette révisé du 02 juillet 2014,

VU l'arrêté inter-préfectoral portant renouvellement de la Commission Locale de l'Eau pour le SAGE Orge-Yvette en date du 26 février 2021,

VU le règlement intérieur de fonctionnement de la commission locale de l'eau du SAGE Orge-Yvette et notamment ses articles 6, 7 et 8,

VU la délibération CLE n°25.02.25-2 du 13 février 2025 relative à la modification des règles de fonctionnement internes de la commission locale de l'eau du SAGE Orge-Yvette,

VU le procès-verbal de l'élection, annexé à la présente délibération,

CONSIDÉRANT que le quorum est atteint, le nombre d'élus présents formant la majorité des membres en exercice ;

CONSIDÉRANT que, à la suite des élections de mars 2026, Mme Edwige HUOT-MARCHAND est la seule vice-présidente de la CLE encore en fonction à la date du 6 octobre 2026, elle remplace M. Jean-Luc JANNIN, président de la CLE empêché, afin de présider la séance pour qu'il soit procédé à l'élection du nouveau président de la Commission Locale de l'Eau ;

CONSIDÉRANT que, M. Thierry FASOLIN a été élu président de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette, il prend la présidence de la CLE à la suite de M. Jean-Luc JANNIN et reprend la présidence de la séance à la suite de Mme Edwige HUOT-MARCHAND ;

CONSIDÉRANT que le bureau de la CLE est constitué de 8 membres du collège des collectivités territoriales en plus du président ;

CONSIDÉRANT que les 2 vice-présidents de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette sont automatiquement intégrés dans le bureau de la CLE, il reste 6 postes disponibles au sein du bureau pour les membres du collège des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'après appel des candidats, M. Bernard XAVIER, conseiller municipal de Longjumeau, M. François BLANCHET, adjoint au maire de Cernay-la-Ville, Mme Morgane BELIN, conseillère municipale aux Molières, Mme Edwige HUOT-MARCHAND, vice-présidente de la communauté de commune du Pays de Limours, M. Olivier PETRILLI, maire de Saint-Sulpice-de-Favières, M. Olivier THOMAS, vice-président du Syndicat de l'Orge, de la Rémarde et de la Prédecelle et M. Thierry DEGIVRY, président du Syndicat des Eaux Ouest Essonne se présentent comme membres du bureau de la CLE ;

Premier tour de scrutin

Sont candidat(s) :

Monsieur Bernard XAVIER ;
Monsieur François BLANCHET ;
Madame Morgane BELIN ;
Madame Edwige HUOT-MARCHAND ;
Monsieur Olivier PETRILLI ;
Monsieur Olivier THOMAS ;
Monsieur Thierry DEGIVRY ;

Il est procédé au vote à bulletin secret dont le résultat est le suivant :

Pour Monsieur Bernard XAVIER :
Nombre de voix : 23 élus présents et/ou représentés....
A déduire : bulletins blancs : 1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 22
Majorité absolue des suffrages exprimés : 12.....

Pour Monsieur François BLANCHET et Mme Morgane BELIN :
Nombre de voix : 23 élus présents et/ou représentés
A déduire : bulletins blancs : 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23
Majorité absolue des suffrages exprimés : 12.....

Pour Madame Edwige HUOT-MARCHAND :
Nombre de voix : 23 élus présents et/ou représentés....
A déduire : bulletins blancs : 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23
Majorité absolue des suffrages exprimés : 12.....

Pour Monsieur Olivier PETRILLI :
Nombre de voix : 23 élus présents et/ou représentés....
A déduire : bulletins blancs : 0
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 23
Majorité absolue des suffrages exprimés : 12.....

Pour Monsieur Olivier THOMAS :
Nombre de voix : 23 élus présents et/ou représentés....
A déduire : bulletins blancs : 1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 22
Majorité absolue des suffrages exprimés : 12.....

Pour Monsieur Thierry DEGIVRY :
Nombre de voix : 23 élus présents et/ou représentés....
A déduire : bulletins blancs : 1
Reste, pour le nombre des suffrages exprimés : 22
Majorité absolue des suffrages exprimés : 12.....

Candidats	Nombre de voix
Bernard XAVIER	22
François BLANCHET	17
Morgane BELIN	6
Edwige HUOT-MARCHAND	23
Olivier PETRILLI	23
Olivier THOMAS	22
Thierry DEGIVRY	22

Les 2 assesseurs volontaires pour procéder au dépouillement des votes sont :

- M. Alexandre VABRE
- M. François BLANCHET

Monsieur Bernard XAVIER, a obtenu 22 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur François BLANCHET a obtenu 17 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin.

Madame Edwige HUOT-MARCHAND a obtenu 23 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Olivier PETRILLI a obtenu 23 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Olivier THOMAS a obtenu 22 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin.

Monsieur Thierry DEGIVRY a obtenu 22 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1^{er} tour de scrutin.

PROCLAME Monsieur Bernard XAVIER, membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette.

PROCLAME Monsieur François BLANCHET, membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette.

PROCLAME Madame Edwige HUOT-MARCHAND, membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette.

PROCLAME Monsieur Olivier PETRILLI, membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette.

PROCLAME Monsieur Olivier THOMAS, membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette.

PROCLAME Monsieur Thierry DEGIVRY, membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette.

PROCLAME Madame Lamia BENSARSA REDA, membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette.

PROCLAME Monsieur Patrice BERQUET, membre du bureau de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette.

DÉCIDE que les membres du bureau de la CLE sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

Fait à Saulx-les-Chartreux, le 6 octobre 2026

Pour extrait conforme,

Le Président de la Commission Locale de l'Eau Orge-Yvette,

Thierry FASOLIN